

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION												MÉDECIN NEUROLOGUE															
Nature de l'activité (1)		21 Adhérents												Code activité pour les praticiens médicaux															
N° SIRET														si exercice en société (2)		AV		Nombre d'associés		AS									
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »												AK		d'après les règles « créances-dettes »												AL	
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA												AT		✓					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		✓		Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP				Salaires nets perçus		AR											
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																											
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)																		AA	196 031	103,30 %							
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)																		AB									
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)																		AC	6 262	3,30 %							
	4	Montant net des recettes																		AD	189 769	100,00 %							
	5	Produits financiers (4)																		AE									
	6	Gains divers (5)																		AF	8 382	4,42 %							
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)																		AG	198 151	104,42 %							
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)																		BA	1 874	0,99 %							
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)																BB	10 086	5,31 %							
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)																BC	5 882	3,10 %							
	11			Taxe sur la valeur ajoutée																BD									
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale																JY	737	0,39 %							
	13			Autres impôts																BS	1 884	0,99 %							
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible																BV	9 930	5,23 %							
	15	Loyer et charges locatives																		BF	8 603	4,53 %							
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	931		BG	3 609	1,90 %												
	17	Entretien et réparations										2 257		1,19 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Externes	BH	9 096	4,79 %										
	18	Personnel intérimaire										218		0,11 %															
	19	Petit outillage (11)										1 161		0,61 %															
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité										507		0,27 %															
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										2 857		1,51 %															
	22	Primes d'assurances										2 095		1,10 %		Total : Transport et déplacements	BJ	2 660	1,40 %										
	23	Frais de véhicules (12)										1 862		0,98 %															
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)										798		0,42 %															
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires										BT	16 461		BK	23 216	12,23 %										
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	6 591		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	164																	
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès										516		0,27 %		Total : Frais divers de gestion	BM	6 268	3,30 %										
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone										3 610		1,90 %																
28	Frais d'actes et de contentieux										96		0,05 %																
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	643		0,34 %															
30	Autres frais divers de gestion										1 402		0,74 %																
31	Frais financiers (14)																		BN	361	0,19 %								
32	Pertes diverses (15)																		BP	242	0,13 %								
33	TOTAL (lignes 8 à 32)																		BR	84 450	44,50 %								


NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MÉDECIN NEUROLOGUE**

N° SIRET

21 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	113 701	59,92 %
		35	Plus-values à court terme (16)				CB		
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	1 507	0,79 %
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	115 208	60,71 %
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF		
		40	Frais d'établissement (19)				CG	169	0,09 %
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	4 445	2,34 %
		42	Moins-value à court terme				CK		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	2 796	1,47 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	45		
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	2 477		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM	33	0,02 %
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	7 443	3,92 %	
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	107 765	56,79 %	
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX			
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY			
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.								
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			4 676			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B

STATISTIQUES PAR TRANCHES DE RECETTES - NEUROLOGUE

 2019		Tranche n° 1		Tranche n° 2	
		de 0 € à 176 715 €		de 176 716 € à 708 301 €	
		12 Adhérents		9 Adhérents	
RECETTES	Recettes encaissées	118 184	101,91 %	306 331	103,87 %
	A déduire : Débours payés				
	Honoraires rétrocedés	2 211	1,91 %	11 418	3,87 %
	Montant net des Recettes	115 972	100,00 %	294 913	100,00 %
	Produits financiers				
Gains divers	4 669	4,03 %	12 818	4,35 %	
TOTAL RECETTES		120 641	104,03 %	307 732	104,35 %
DÉPENSES	Achats	1 222	1,05 %	2 993	1,01 %
	Salaires nets	6 541	5,64 %	14 520	4,92 %
	Charges sociales sur salaires	3 819	3,29 %	8 498	2,88 %
	Taxe sur la Valeur Ajoutée				
	Contrib. Économique Territoriale	554	0,48 %	976	0,33 %
	Autres impôts	775	0,67 %	3 369	1,14 %
	CSG déductible	5 628	4,85 %	16 071	5,45 %
	Loyers et charges locatives	7 748	6,68 %	9 371	3,18 %
	Location de matériel et mobilier	3 719	3,21 %	3 614	1,23 %
	- Entretien et réparations	1 881	1,62 %	2 963	1,00 %
	- Personnel intérimaire			508	0,17 %
	- Petit outillage	652	0,56 %	1 817	0,62 %
	- Chauffage, eau, gaz, électricité	111	0,10 %	1 051	0,36 %
	- Honoraires non rétrocedés	2 340	2,02 %	3 947	1,34 %
	- Primes d'assurances	818	0,71 %	3 765	1,28 %
	TOTAL T.F.S.E.	5 801	5,00 %	14 052	4,76 %
	- Frais de véhicules	1 142	0,98 %	2 770	0,94 %
	- Autres frais de déplacements	183	0,16 %	1 646	0,56 %
	TOTAL TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	1 325	1,14 %	4 416	1,50 %
	- Charges sociales Obligatoires	12 098	10,43 %	24 033	8,15 %
	- Charges sociales Facultatives	265	0,23 %		
	CHARGES SOCIALES PERSONNELLES	14 749	12,72 %	36 267	12,30 %
	- Frais de réception, représentation, congrès	313	0,27 %	769	0,26 %
	- Fournitures de bureau, documentation, ...	2 396	2,07 %	5 316	1,80 %
	- Frais d'actes et contentieux	140	0,12 %	24	0,01 %
	- Cotisations syndicales et professionnelles	608	0,52 %	684	0,23 %
	- Autres frais divers de gestion	1 351	1,16 %	1 389	0,47 %
TOTAL FRAIS DIVERS DE GESTION	4 808	4,15 %	8 183	2,77 %	
Frais financiers	440	0,38 %	213	0,07 %	
Pertes diverses			564	0,19 %	
TOTAL DÉPENSES	57 131	49,26 %	123 112	41,75 %	
RÉSULTAT	Excédent	63 510	54,76 %	184 619	62,60 %
	Plus-values à court terme				
	Divers à réintégrer	70	0,06 %	3 415	1,16 %
	Bénéfice SCM				
	Frais d'établissement			394	0,13 %
	Dotations aux amortissements	3 383	2,92 %	5 664	1,92 %
	Moins-values à court terme				
	Divers à déduire	1 119	0,96 %	4 906	1,66 %
	Déficit SCM			77	0,03 %
	RÉSULTAT	59 078	50,94 %	176 992	60,01 %
Kilométrage moyen		3249 km		6249 km	